

CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LA STRATÉGIE DE LA GESTION DES ACTIFS
(000 000 \$)

No de Ligne	Additions à la base de tarification (Gaz Métro-9, Document 4, page 2)	Autres					Catégories d'investissements de la stratégie de la gestion des actifs (Gaz Métro-8, Document 1)						
		Total autres	Mesurage (note 1)	Frais fixes entrepreneurs et écart d'inventaire (note 2)	Projet POSD0178 hors base en 2014 (note 3)	Projet Soprema inclus dans la base en 2014 (note 4)	Projet Pétrumont inclus dans la base en 2014 (note 5)	Total gestion des actifs	Risques	Respect des exigences	Capacité hydraulique	Amélioration des actifs	
1													
2	Amélioration et transmission du réseau												
3													
4	Branchements d'immeubles	8,4					7,0	2,3	0,3			4,4	
5	Protection cathodique	3,7					3,0					3,0	
6	Mesurage	7,1					0,0						
7	Régulateurs de pression	2,4					3,0	0,0	0,2			2,8	
8	Postes de livraison	3,5					2,9	1,1				1,8	
9	Conduites principales	41,2					34,2	3,9	24,4	3,1		2,8	
10	Raccordement et régularisation	2,7					0,3					0,3	
11	Total amélioration du réseau et raccordement et régularisation	69,0 M\$	18,6 M\$	7,1 M\$	4,9 M\$	(1,0 M\$)	2,5 M\$	5,1 M\$	50,4 M\$	7,3 M\$	24,9 M\$	3,1 M\$	15,1 M\$

12

13

14

15 note 1

16 Les activités de mesurage ne font pas partie de la stratégie de la gestion des actifs puisqu'elles sont relatives aux coûts engagés pour le recyclage des compteurs ainsi qu'aux coûts de main-d'oeuvre engagés pour le programme de sceaux.

17

18 note 2

19 Il s'agit de frais généraux payés aux différents entrepreneurs pour permettre à ceux-ci de couvrir les frais fixes qu'ils engagent en effectuant des travaux pour Gaz Métro. Puisque ces frais ne varient pas en fonction du volume de travaux réalisés,

20 ils ont été exclus de la gestion des actifs.

21

22 note 3

23 Un ajustement doit être effectué puisque le projet d'abandon du poste de détente 178 est inclus dans la planification des investissements de la stratégie de gestion des actifs alors qu'il ne fait pas parti des additions à la base de tarification de 2014,

24 puisque ce projet n'a pas encore été soumis et approuvé par la Régie.

25

26 note 4

27 Le projet Soprema (D-2013-080) ne fait pas partie de la gestion des actifs puisque le projet est effectué à la demande de Soprema et non afin de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel.

28

29 note 5

30 Le projet Pétrumont (D-2013-066) ne fait pas partie de la gestion des actifs puisque l'acquisition des conduites de Pétrumont représente une opportunité d'affaires, en plus de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel.